



BP spécialité "Préparateur en pharmacie" - Abrogation de la spécialité

publié le 14/11/2022

Descriptif :

Arrêté du 17 Octobre 2022 publié au JO du 11 novembre 2022- Abrogation de la spécialité préparateur en pharmacie de brevet professionnel

La dernière session d'examen de la spécialité « préparateur en pharmacie » de brevet professionnel **a lieu en 2024 avec une session supplémentaire en 2025** pour les candidats qui se sont présentés à une session précédente.
Les dernières entrées en formation auront lieu à la rentrée 2022

 [Abrogation de la spécialité préparateur en pharmacie](#) (PDF de 126.3 ko)

Arrêté du 17 octobre 2022 portant abrogation de la spécialité « préparateur en pharmacie » de brevet professionnel.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.